

LE PRIX D'UN ASCENSEUR

jeu 31/01/2019 - 09:00

Source *Baticopro.com*

Installer un ascenseur dans un immeuble répond principalement à un besoin de confort pour les résidents mais participe aussi à valoriser la copropriété. En offrant un moyen d'accès facile et rapide aux lots situés dans les étages, l'installation d'un ascenseur permet d'augmenter leur valeur de 5 à 10 % au quatrième étage et de 20% au sixième : plus on monte dans les étages et plus la valorisation est importante. Même aux étages inférieurs, le gain existe car l'ascenseur ajoute une marque de standing à l'immeuble : une valorisation à prendre en compte avant de décider de procéder à un tel investissement, qui peut représenter pour certaines copropriétés un budget relativement élevé.

Réaliser une étude préalable de faisabilité

Avant d'entreprendre tous travaux et même de demander des devis, il est important de savoir si l'installation d'un ascenseur est bien possible et ne présente pas de grosses difficultés. En effet, ce type d'équipement nécessite des conditions particulières qui peuvent ne pas être réunies ou obtenues :

- espace réglementaire nécessaire ;
- modification du règlement de copropriété, etc.

L'étude de faisabilité permet dans un premier temps de se rendre compte si le

projet est viable et envisageable, et dans l'affirmative de repérer les points délicats auxquels prêter attention.

Si tous les feux sont au vert, il ne reste plus qu'à demander des devis pour comparer les propositions de différents prestataires. Pour un chantier sans difficulté majeure, le coût moyen de l'opération se situe entre 30 000 et 90 000 euros. Se rapprocher d'un spécialiste de l'ascenseur comme la société Alma qui conçoit, fabrique et installe ses propres équipements, est le gage d'une installation fiable et performante au meilleur prix.

[Lire la suite sur Baticopro](#)

